



ASSOCIATION DU BERGER DE BRIE

ASSOCIATION OFFICIELLE DE LA RACE – AFFILIEE A LA S.C.C.

NATIONALE D'ELEVAGE ATTRIBUTION DES CACS - BABY SHOW

**Samedi
03 Septembre
2022
Femelles**

**Château de la Chesnaye
Route de Courcelles
45230 La Bussière**

**Dimanche
04 Septembre
2022
Mâles**

Les tests de caractère se termineront irrévocablement
le samedi et dimanche à 13h30.

Inscription au poteau faisable jusqu'à 10h sauf pour les CACS

Test de caractère de niveau 2 à **partir de 15 mois**, pas de test de niveau 1

Lot reproducteur Femelle le Samedi - Lot reproducteur Mâle le Dimanche (Inscriptions jusqu'à 12 h00)

**Morphologie : Mme COUTEAU
M. BLASSELLE (CAC Femelles)
M. DILLIES (CAC Mâles)**

**Tests de comportement : Sous la responsabilité de Mme LECORNU
CSAU/NHAT : M. LEGATTE**

ATTENTION : CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 13/08/2021

HORAIRES DES JUGEMENTS

SAMEDI

08 H 00 : Entrée et accueil des chiens
08 H 30 : Début des Jugements
12 H 00 : Pot de l'amitié
12 H 30 : Pause repas
13 H 30 : Reprise des Jugements
14 H 00 : Finale du Baby Show
15 H 00 : Sélection
17 H 00 : Fin des jugements
20 H 00 : Repas de l'amitié
(SUR RESERVATION)

DIMANCHE

08 H 00 : Entrée et accueil des chiens
08 H 30 : Début des Jugements
12 H 00 : Pot de l'amitié
12 H 30 : Pause repas
13 H 30 : Reprise des Jugements
14 H 00 : Finale du Baby Show
15 H 00 : Sélection
17 H 00 : Fin de la manifestation

<http://www.briards-fr.com>

ASSOCIATION DU BERGER DE BRIE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Photocopies acceptées. Une seule feuille par chien. Un chien par feuille

N°engagement

Les dates, lieu de l'exposition et sa nature sont indiqués sur la feuille d'engagement jointe, avec les prix des engagements.

Chaque renseignement n'est à inscrire qu'une fois. Soyez très exacts dans les réponses, le catalogue sera mieux fait. Mais écrivez lisiblement, sinon votre nom ou celui de votre chien sera erroné sur le catalogue. Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut une feuille par chien et un seul chien par feuille.

Ne rien inscrire
ci-dessus

03 septembre 2022: FEMELLES

04 septembre 2022 : MALES

ECRIVEZ EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

(Ce texte sera inséré dans le catalogue)

Sexe Couleur

Nom et affixe du chien

N° du Livre Origines

N° tatouage ou puce.....

Titre de travail (1)

(1) Joindre une copie du certificat FCI permettant l'accès à la classe travail

Date de naissance

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur

Nom du propriétaire

Adresse

Tél

E-mail@.....

Pour confirmation de votre engagement

N° Adhérent

Je déclare ne faire partie d'aucun club ou société non affilié à la Société Centrale Canine, ni d'un organisme non reconnu par la F.C.I. Je certifie qu'il n'existe pas de maladie infectieuse ou contagieuse dans mon chenil. Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté. En conséquence, j'exonère spécialement la société de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Obligation de respecter le protocole sanitaire qui sera mis en place à cette date-là et qui vous sera communiqué.

Je déclare avoir pris connaissance des règlements SCC et NE et les accepter.

Fait à le

Signature de l'exposant

Une liste d'hôtels et de restaurants est à votre disposition.

Pour tout renseignement, site internet ABB

<http://www.briards-fr.com>

ENGAGEMENTS ET RESERVATIONS REPAS

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ETRE ENGAGE
(Voir définition des classes dans le règlement)

Sommes adressées

BABY-SHOW Samedi: Femelles. Dimanche: Males

Classe **minimes** (de 03 à 06 mois)

Classe **puppy** (de 06 à 09 mois)

Classe **jeune** (de 09 à 18 mois)

SELECTION

Classe **intermédiaire** (de 15 à 24 mois)

Classe **ouverte** (à partir de 15 mois)

Classe **travail** (à partir de 15 mois)

Classe **champion** (à partir de 15 mois)

Classe **Vétéran** (voir règlement)

Parade vétéran (à partir de 8 ans) Gratuit ☐

Uniquement **Sélection** (cochez la case) ☐

Uniquement **CAC** (cochez la case) ☐

Lot d'affixe (voir règlement) Gratuit ☐

Lot reproducteur (voir règlement) Gratuit ☐

CSAU (à partir de 12 mois)..... ☐

NHAT (à partir de 6 mois) ☐

Confirmation seule ☐

Plateau repas Samedi midi : 13 € x =

Dimanche midi ... 13 € x =

Repas Samedi soir : 25 € x =

Adhésion/Réadhésion

TOTAL

Si vous souhaitez utiliser des résultats acquis à une manifestation antérieure, veuillez indiquer ci-dessous la date et le lieu :

Test de caractère

Qualificatif "EXC.RS en morphologie" permettant l'accès à la sélection

Sélection NE

☐ **CONFIRMATION** (cochez la case)

☐ **MORPHOLOGIE** (cochez la case)

☐ **TEST DE CARACTERE NIVEAU II** (cochez la case)

Feuille d'engagement à envoyer à : Catherine AYE

Le Pavillon 41160 DANZE

Règlement à l'intitulé de l'Association du Berger de Brie

ATTENTION : MERCI DE JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT LE PEDIGREE AINSI QUE LE REGLEMENT.

IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE FOURNIR LA COPIE DES CERTIFICATS DE DEPISTAGE DE DYSPLASIE ET TARES OCULAIRES

AINSI QU'UNE PHOTO EN HAUTE RESOLUTION POUR LE MAGAZINE.

LES SUJETS SELECTIONNES DEVRONT IMPERATIVEMENT LES FOURNIR DANS UN DELAI DE DEUX MOIS.

RIB 14707 00058 05819032185 39 METZ GARE

IBAN FR76 1470 7000 5805 8190 32 18539 BICS: CCBPFRPPMTZ

BULLETIN D'ADHESION 2022

Retourner votre règlement à l'ordre de l'Association du Berger de Brie chez : **Mme Catherine AYE**
Le Pavillon 41160 DANZE

Nom : _____ Prénom : _____ Propriétaire de briard : _____
 Adresse : _____ Utilisateur (discipline) : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Eleveur : _____
 Téléphone : _____ E-mail : _____ Si oui, avez-vous un affixe : _____

Demande mon **ADHESION** ou ma **RE ADHESION** à l'Association du Berger de Brie
 (Rayer la case inutile)

2022 Étranger
 Membre Actif 55,00 € ☐ 65,00 € ☐ N° Adhérent
 Membre Couple 75,00 € ☐ 85,00 € ☐ A _____ le _____
 Bienfaiteur 110,00 € ☐ 130,00 € ☐ Signature
 Actif sans bulletin 30,00 € ☐ 30,00 € ☐

Coordonnées bancaires ABB Banque Populaire de Lorraine Champagne Agence de METZ GARE
 IBAN FR76 1470 7000 5805 8190 32 18539 BICS : CCBPFRPPMTZ

VOTRE AIDE NOUS EST INDISPENSABLE

Le comité se réserve le droit d'accepter les adhésions, sauf refus de votre part, votre nom paraîtra dans le bulletin.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vous pouvez exercer votre droit aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Mme Catherine AYE Le Pavillon 41160 DANZE

Jusqu'au 15/07/2022	Tarif normal	Réduction membre	Tarif membre	A partir du 16/07/2022	Tarif normal	Réduction membre	Tarif membre
Classes ADULTES (test Niveau II)							
1 ^{er} chien	50,00€	15,00€	35,00€		60,00€	15,00€	45,00€
2 ^{ème} chien	40,00€	10,00€	30,00€		50,00€	10,00€	40,00€
3 ^{ème} chien	30,00€	5,00€	25,00€		40,00€	5,00€	35,00€
Confirmation seule (sans test de comportement)	20,00€	5,00€	15,00€		25,00€	5,00€	20,00€
Classes BABY-SHOW							
de 3 à 9 mois	25,00€	10,00€	15,00€		35,00€	10,00€	25,00€
de 9 à 18 mois inclus le test de caractère Niveau II (à partir de 15 mois)	30,00€	10,00€	20,00€		40,00€	10,00€	30,00€
NHAT (à partir de 6 mois)	25,00€	10,00€	15,00€		25,00€	10,00€	15,00€
CSAU (à partir de 12 mois)	25,00€	10,00€	15,00€		25,00€	10,00€	15,00€
Lot d'affixe (ex lot Élevage)	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lot Reproducteur	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Parade Vétérinaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit

ATTENTION : Clôture des engagements le 08/08/2022

EXTRAIT DU REGLEMENT S.C.C.

SERVICE VETERINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ; des chiens aveugles ou estropiés ; - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ; des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par des juges qui ne peuvent présenter que les chiens leur appartenant.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

REFUS OU EXCLUSION

1) des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens (leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le service vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

d) ceux dont l'engagement au poteau serait demandé

e) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci

f) ceux qui par leur langage leurs écrits leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice

g) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

h) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoins d'un interprète fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ni par un expert-confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 50 chiens par journée d'exposition

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite

RECLAMATIONS - Toutes réclamations de jugements fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements attendu que ceux-ci sont sans appel devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 60€ qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine et ses associations affiliées :

a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la S.C.C. ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la Société Centrale Canine. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 35 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, pertes, fuites, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens les exposants acceptent d'une façon absolue sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

REGLEMENT DE LA NATIONALE D'ELEVAGE

ARTICLE 1 :

La Nationale d'Élevage est ouverte à tous les propriétaires de Bergers de Brie, engagés dans les classes Sélections adultes :

- **Classe Ouverte** (à partir de 15 mois)
- **Classe Travail** (à partir de 15 mois)
- **Classe Intermédiaire** (de 15 à 24 mois)
- **Classe Champion**
- **Classe Vétérane** (à partir de 8 ans)

→ Les chiens présentés devront avoir l'âge requis conformément au règlement de la S.C.C. et posséder un certificat de naissance délivré par la Société Centrale Canine ou être inscrits à un livre généalogique reconnu par la F.C.I.

→ Les chiens sans origines connues peuvent s'inscrire et être examinés au cours de ces mêmes épreuves et, selon les résultats obtenus, pourront être proposés pour l'inscription initiale au L.O.F. après avoir satisfait aux autres conditions fixées dans le règlement SCC apte à la confirmation avec le qualificatif Très bon minimum et Dysplasie A ou B ou test de Niveau 1.

→ Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat (obligatoire) de la FCI sur lequel seront confirmés que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière.

ARTICLE 2 :

Cette manifestation a pour but de rechercher les sujets bien typés et bien équilibrés, dont le phénotype laisse supposer qu'ils seront de bons reproducteurs.

ARTICLE 3 :

Chaque propriétaire devra adresser, avec la demande d'engagement :

- Photocopie du certificat de naissance ou du pedigree.

Il est également vivement recommandé de faire parvenir un dossier complet, à savoir une photocopie des :

- Dépistage radiographique de la dysplasie coxo-fémorale,
- Certificat génétique du dépistage de la Cécité Nocturne (CNSB).

Les résultats doivent être conformes aux normes fixées par l'Association du Berger de Brie, à savoir : dépistage H.D. stade A ou B classification internationale et examen génétique CNSB porteur ou indemne.

Toute demande d'engagement non accompagnée de son paiement, non conforme ou parvenue après la date de clôture ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES OPERATIONS

Muni de son dossier, le propriétaire devra impérativement se conformer au déroulement des opérations suivantes.

Jury Tests de Caractère : Tous les chiens engagés devront se présenter au jury des tests à l'exception des sujets :

- Ayant moins de 15 mois
- Ayant déjà passé avec succès le test de caractère (Niveau II) lors de manifestations organisées par l'A.B.B ou récompense donnant accès à la Classe Travail

Les chiens passeront les épreuves, constituées de tests divers établis par la Commission d'Utilisation. Ne pourront être retenus pour la sélection que les chiens ayant obtenue une note supérieure ou égale à 12.

Jurys Morphologie et Mensurations : Les mensurations sont pratiquées sous le contrôle d'un juge morphologie. Le jugement morphologie repose sur l'examen des critères figurant sur la feuille de jugement. Les examens sont placés sous l'impératif du respect absolu du standard de la race et de la politique de sélection de l'Association. Chaque sujet sera examiné individuellement par un juge qualifié et se verra attribuer un qualificatif général (excellent RS, excellent, très bon, bon, etc. ...). Le numéro de tatouage ou puce qui devra être facilement lisible sera vérifié par les différents jurys.

ARTICLE 5 : OPERATIONS DE SELECTION

Les chiens ayant obtenu le qualificatif excellent.RS en morphologie et une note au test de caractère égale ou supérieure à 12 ou récompense donnant accès à la Classe Travail pourront être présentés devant un jury collégial d'au moins trois juges.

Lors des opérations de sélection, le jury pourra vérifier tous points qu'il jugera nécessaire.

Les chiens seront examinés individuellement et sur leurs allures en laisse. Le jury retiendra en sélection les sujets bien typés et qui peuvent contribuer à l'amélioration de la race.

Les chiens non sélectionnés conserveront le qualificatif excellent leur permettant l'accès à la cotation 3.

ARTICLE 6 : HOMOLOGATION DES RESULTATS ET DES COTATIONS PAR L'A.B.B.

- **Tous les chiens devront avoir leur empreinte ADN enregistrée auprès de la SCC pour pouvoir valider une cotation.**
- **Cotation 4** : les sujets sélectionnés devront fournir impérativement dans le délai de **deux mois** (date à date) copies de dépistages décrits dans l'article 3 du présent règlement.
- **Cotation 3** : les sujets obtenant la qualification Excellent devront impérativement fournir dans un délai de **deux mois** (date à date) un certificat de l'état dysplasique coxo-fémoral (Pr GENEVOIS ou Dr MEHEUST pour la France).

Les dossiers non complétés dans le délai accordé ne seront pas homologués. Aucun rappel ne sera effectué.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES C.A.C.S. ouvrant droit au titre de Champion de France de Conformité au Standard

L'inscription au catalogue est obligatoire (pas d'engagement au poteau).

Pourront concourir pour l'attribution des C.A.C.S. et R.C.A.C.S. :

- **Tous les chiens déjà recommandés (cotation 4), antérieurement à la manifestation**
- **Tous les chiens sélectionnés le jour même.**

Chaque CACS et RCACS (un par couleur et par sexe) sera attribué par un juge unique qui classera les quatre premiers. Ne pourront concourir que les chiens inscrits dans les classes adultes (nomenclature FCI).

ARTICLE 8 : MEILLEUR DE RACE

Pour la désignation du meilleur de race, le juge doit obligatoirement rappeler uniquement :

- les CACS,
- les deux premiers des classes jeunes (male et femelles) si toutefois, ils ont obtenu le qualificatif Excellent,
- les deux premiers des classes champions (mâle et femelle), si toutefois, ils ont obtenu le qualificatif Excellent,
- les deux premiers des classes vétérans (mâle et femelle) si toutefois, ils ont obtenu le qualificatif Excellent,
- Les deux premiers des classes champions (mâles et femelles) et vétérans (mâles et femelles) doivent être recommandés antérieurement à la manifestation, ou **sélectionnés le jour même.**

ARTICLE 9 : CLASSE CHAMPION DE BEAUTE

Réservé exclusivement aux chiens déclarés champions de beauté nationaux, des pays membres de la F.C.I. et champions internationaux de la F.C.I. **Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.** S'ils ont obtenu le qualificatif excellent, les deux premiers classes Champions (mâle et femelle) seront rappelées pour le meilleur de race (sous conditions de l'article 8).

ARTICLE 10 : CLASSE VETERAN

A partir de 8 ans. **Ne participe pas à l'attribution du C.A.C.S.** Les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif 1^{er} excellent peuvent concourir pour le titre de meilleur de race (sous conditions de l'article 8).

Un vétéran engagé en classe vétéran pourra participer également à la parade.

ARTICLE 11 : PARADE DES VETERANS

A partir de 8 ans. Ne participe pas à la sélection, ni à l'attribution du C.A.C.S, ni au meilleur de race.

ARTICLE 12 : BABY-SHOW

Ces classes ne permettent pas de concourir ni pour la qualification en vue de la sélection, ni au C.A.C.S.

Classe Jeune : pour les chiens âgés de 09 à 18 mois compris au jour d'ouverture de la manifestation. Le juge attribuera un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc. ...). S'ils ont obtenu le qualificatif Excellent, les deux premiers des classes jeunes (mâle et femelle) seront rappelés pour le meilleur de race).

L'Excellent obtenu en Classe Jeune est une des conditions (voir grille de Sélection-Cotations des Géniteurs) permettant d'homologuer la cotation 2 points.

Classe Junior/Puppy : Age requis de 06 à 09 mois.

Classe Minime : Age requis de 03 à 06 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formulera simplement une appréciation sur le chien (très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

Les tests de caractère de Niveau II permettant ultérieurement l'accès aux cotations 3 et 4 pourront se passer à partir de l'âge de 15 mois.

ARTICLE 12 :

LOF D'AFFIXE (ex Lot d'Élevage). Selon le Règlement SCC :

Un minimum de 3 et un maximum de 5 sujets déjà engagés en classe individuelle de la même race et de la même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

ARTICLE 13 :

LOT REPRODUCTEUR. Selon le Règlement SCC :

Un mâle ou une femelle, accompagné au **minimum de 3 et au maximum de 5** de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles), inscrits à titre individuel.

ARTICLE 14 : DIVERS

Les chiennes en chaleur ont le droit de participer.

Les chiens aveugles ou sourds ne peuvent être inscrits.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Pour participer au classement final des différentes classes, les chiens doivent être inscrits au catalogue.

Tout chien non inscrit au catalogue devra passer la morphologie et le test de caractère.

Seule la dernière feuille de jugement (morphologie et caractère) sera prise en compte en cas de pluralité de jugement.

Seul l'Excellent RS obtenu dans l'année civile, soit dans une régionale ou à la Nationale, sera pris en compte.

Le comité organisateur se réserve le droit de ne pas autoriser la participation d'un exposant à l'exposition.